

ARRETE MUNICIPAL N° 116 / 2020-AMG

Objet :

**ANNULATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire de la ville de Saint-Julien-en-Genevois ;

Vu l'arrêté n°44/2020-AMG-cd prescrivant la reprise de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme

Considérant que l'accès du public aux informations n'est pas assuré de façon régulière en raison des mesures gouvernementales liées aux circonstances exceptionnelles dues à la propagation de la pandémie de COVID19

A R R E T E

ARTICLE 1 : Annulation de l'enquête publique

Il est procédé à l'annulation de l'enquête publique portant sur la modification n°1 du PLU

ARTICLE 2 : Annulation des permanences du commissaire-enquêteur

Les permanences du commissaire-enquêteur sont annulées, en particulier celle prévue le vendredi 3 avril 2020.

ARTICLE 3 : Fermeture du registre dématérialisé

Le registre dématérialisé est clôturé.

Les observations et propositions effectuées par le public ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 4 : Suite de la procédure

Une nouvelle enquête publique sera programmée à une date ultérieure.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de Haute-Savoie ;
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif ;
- Monsieur Jean-François Tanghe, Commissaire Enquêteur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.


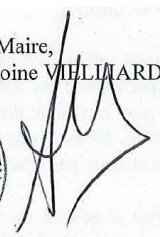
Saint-Julien-en-Genevois, le 30/03/2020

Télétransmis-le : 30/03/2020

Affiché le : 01/04/2020

Retiré le :

Le Maire,
Antoine VILLIARD



Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1, place du Général de Gaulle – CS 34103 – 74164 St-Julien-en-Genevois cedex

Tél. 04 50 35 14 14 – infos@st-julien-en-genevois.fr – www.st-julien-en-genevois.fr